



«Problèmes d'extraterritorialité et de transnationalité en droit administratif comparé, européen et global »

vendredi 9 avril 2010, de 16h00 à 19h00

Table ronde organisée par

La Chaire "Mutations de l'Action Publique et du Droit Public", Sciences Po

Markus Glaser, Docteur en droit, université d'Heidelberg (Allemagne), Chercheur invité à la chaire MADP

Espaces normatifs transnationaux

Plan de l'exposé

- I. « La territorialité du droit public » : principe du droit international public ou simple observation de la pratique législative des États ?
 1. L'analyse de la littérature juridique
 - a. La structure de raisonnement
Extraterritorialité comme exception d'un principe du droit international, celui de la *territorialité* du droit public
 - b. L'état des lieux de la pratique des États
 - « Extraterritoriality : an Unexceptional Exception » (*Stefano Battini*)
 - « un principe adouci » (*Marie Gautier*)
 - c. Critique
 2. L'hypothèse face à l'incohérence de l'argumentation usuelle
 - a. L'hypothèse : L'abandon de la territorialité comme principe juridique
 - b. L'explication de la pratique des États: abstention rationnelle

II. Détermination de la vocation de la loi nationale : vocation mondiale

1. L'hypothèse

2. Précisions et vérifications

- a. la distinction entre l'ordre juridique étatique et l'État
- b. la distinction de deux notions de « Geltung » (validité)
- c. compatibilité avec la doctrine de <<nécessité d'un point de rattachement>>
- d. compatibilité avec la jurisprudence de la Cour Internationale de Justice (affaire « Lotus »)
- e. la reconnaissance de la vocation mondiale du côté du droit privé
- f. argument constructif : fondement nécessaire de certaines structures de régulation

III. L'internationalité de la loi nationale et la globalisation juridique : moyen de réglementation d'un espace normatif transnational

IV. Proposition finale : « droit administratif international » comme cadre de réflexion